

Projet agrivoltaïque - Pujaut

Synergie entre activité agricole et production d'énergie renouvelable



Bulletin d'information n°1 – Janvier 2026

Madame, Monsieur,

La société ABO Energy développe depuis 2020 un projet agrivoltaïque sur la commune de Pujaut. Ce projet est né d'une volonté partagée avec un exploitant agricole local de concilier activité agricole durable et production d'énergie renouvelable. Depuis son lancement, plusieurs études ont été menées afin d'évaluer les potentialités agronomiques, paysagères, environnementales et techniques du site. Le projet a évolué au fil du temps pour s'adapter aux évolutions réglementaires et aux enjeux du territoire, en concertation avec les parties prenantes et dans le respect des sensibilités locales.

ABO Energy souhaite, à travers cette initiative, inscrire ce projet dans une dynamique territoriale maîtrisée, respectueuse de l'environnement et créatrice de valeur locale.

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous présenter les grandes lignes du projet ainsi que les démarches engagées. Il annonce une permanence publique d'information le vendredi 27 février 2026 à Pujaut (voir au dos de ce bulletin).

L'équipe ABO Energy reste pleinement mobilisée pour construire ce projet avec transparence, responsabilité et dans le respect de l'identité du territoire.

Qu'est-ce qu'un projet agrivoltaïque ?

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation agrivoltaïque permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole, et elle est réversible. Elle garantit à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu, et apporte des services directs à la parcelle agricole :



L'adaptation au changement climatique :

L'ombrage apporté par les panneaux photovoltaïques crée un microclimat favorable à la production agricole, limitant ainsi les impacts du changement climatique auxquels la parcelle est actuellement soumise.



La protection contre les aléas :

Les premiers retours d'expérience témoignent d'une baisse des extrêmes de températures, une protection contre les aléas météorologiques tels que le gel et la sécheresse et une diminution des besoins en eau.



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques :

- Décalage de la croissance de la prairie
- Augmentation du rendement prairial, notamment en été via la lutte contre l'évapotranspiration
- Production fourragère mieux répartie sur l'année



L'amélioration du bien-être animal :

- Protection du troupeau contre les fortes chaleurs et les prédateurs
- Réduction du besoin en abreuvement
- Meilleure production animale par rapport à une tendance locale dépendante du changement climatique

L'installation ne doit pas porter une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux de ces services.

Historique

2020

- **Janvier** : Réunion de planification énergétique pour le département du Gard
- **Mars** : Évaluation de faisabilités réalisé par notre équipe d'expert
- **Juin** : Consultation administrative afin d'identifier les enjeux du territoire.
- **Septembre** : Rencontre avec le propriétaire des parcelles ; 1^{ère} rencontre avec les élus de la commune
- **Décembre** : 2^{ème} avec les élus de la commune

2021

- **Septembre** : Signature des accords fonciers nous permettant de lancer les études du projet
- **Décembre** : Lancement des études naturalistes sur un cycle annuel

2022

- **Mars** : Lancement des études paysagères
- **Avril** : Lancement des études agricoles
- **Mai** : Discussion avec les services de l'état
- **Décembre** : Lancement de compléments d'études naturalistes sur un cycle annuel

2023

- **Octobre** : Discussion avec la chambre d'agriculture

2024

- **Janvier** : Lancement de l'étude ingénierie
- **Février** : Rencontre avec les utilisateurs de l'aérodrome

2025

- **Janvier** : 3^{ème} Rencontre avec les élus de la commune
- **Février** : Demande de rendez-vous avec les élus du Grand Avignon
- **Mars** : Echanges avec la DDTM
- **Juin** : Lancement de l'étude sur l'analyse des sols
- **Juillet** : 4^{ème} Rencontre avec les élus de la commune
- **Novembre** : Présentation du projet à l'assemblée des élus de Pujaut
- **Décembre** : Présentation du projet dans sa version agricole à la chambre d'agriculture du Gard

2026

Dépôt du permis de construire

La localisation du secteur d'étude

Le site retenu résulte d'une étude multicritère à l'échelle départementale tenant compte des spécificités du territoire. Celui-ci présente à ce stade, tous les atouts requis pour concevoir un parc agrivoltaïque :

- Des conditions topographiques favorables ;
- L'évitement des zones écologiques à forts enjeux ;
- La création d'une activité d'élevage bovin ;
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales comme les sites UNESCO, les sites inscrits et classés.

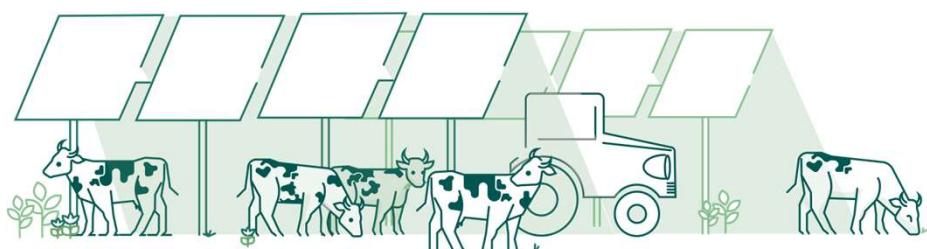
Ces éléments permettent d'envisager un projet cohérent avec les ambitions locales en matière de transition écologique et énergétique.



Le projet agricole

Le projet agrivoltaïque de Pujaut prévoit l'installation d'un élevage bovin de type extensif, conduit en plein air sur l'ensemble du site. Il s'agira d'un troupeau d'environ 20 à 25 veaux de race rustique, bien adaptées au climat méditerranéen et à la qualité des sols.

L'exploitation reposera sur une prairie permanente pâturée, valorisée naturellement par les animaux sans recours à l'irrigation ni à l'artificialisation du sol. L'objectif est de maintenir une activité agricole pérenne, diversifiée et compatible avec la production d'électricité, tout en assurant le bien-être des animaux grâce à des équipements adaptés : points d'eau, zones d'ombre naturelles et sous panneaux, zones d'affouragement. Ce modèle d'élevage renforcera la vocation agricole du site sur le long terme.

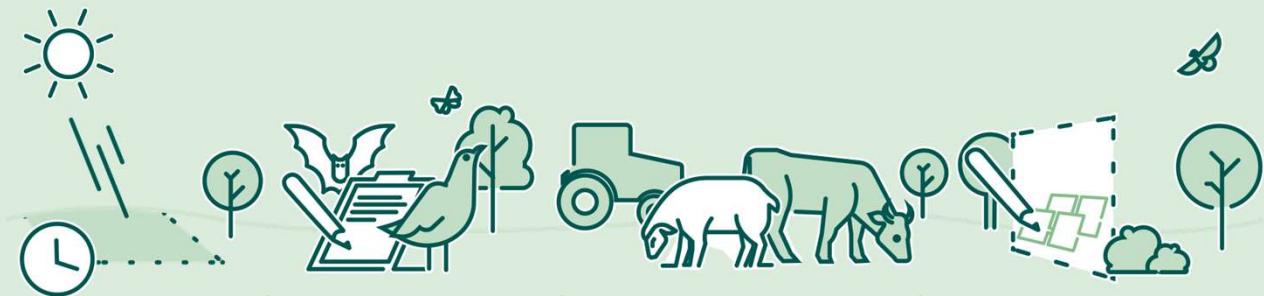


Concrètement, le troupeau évoluera librement sur 30 hectares de pâturage, partagé entre des zones équipées de panneaux solaires et des zones sans aucune installation, en rotation, selon les saisons et la pousse de l'herbe. Les veaux assureront une gestion naturelle de la végétation, limitant les fauches mécaniques et favorisant ainsi la biodiversité. Les panneaux solaires seront surélevés à minima à 1,70 mètre.

Cette approche allie innovation et pratiques agricoles traditionnelles, dans un objectif de résilience climatique et d'autonomie alimentaire pour le troupeau. En facilitant le suivi des animaux grâce à des clôtures et un pâturage continu, le projet allègera considérablement la charge quotidienne de l'éleveur. En cohérence avec l'esprit du projet, l'éleveur souhaite privilégier les circuits courts, favorisant ainsi une commercialisation locale.

Le développement du projet

Un parc agrivoltaïque est le fruit de minimum un an d'études techniques, agricoles, environnementales et paysagères approfondies. ABO Energy s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.



Potentiel du site

2 à 3 mois

- Identifier les enjeux techniques.
- Concevoir l'implantation en évitant les contraintes techniques.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

Études naturalistes

12 mois

- Réaliser l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Adapter la conception du projet aux enjeux identifiés.

Études agricoles

dont étude préalable agricole

6 à 12 mois

- Étudier la faisabilité du projet dans le contexte agricole local.
- Définir le projet agricole (technique et économique).
- Consolider l'économie agricole du territoire.

Étude paysagère

3 mois

- Établir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer le projet dans l'environnement paysager.

Le choix du scénario



En combinant les résultats des différentes études et les enjeux observés, le scénario le plus adapté au site d'étude a été déterminé. L'emplacement exact, le nombre et le type de structures vous seront présentés lors de la **permanence publique** annoncée au verso.

L'étude d'impact et les principaux enjeux observés sur le site d'étude

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui est le cas pour le projet agrivoltaïque de Pujaut. Elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et il est pris en considération lors de la décision du préfet.

Dans le cadre du projet agrivoltaïque de Pujaut, les enjeux observés portent notamment sur :



- La préservation des continuités écologiques ;
- Le maintien d'habitats favorables à la faune locale ;
- La sauvegarde de la qualité agronomique des sols.

Ils constituent le socle environnemental du projet et orientent l'ensemble de notre démarche agroécologique.

Les premières mesures agroécologiques

Plusieurs mesures agroécologiques fortes accompagneront l'installation du futur élevage bovin :



Préservation de l'ensemble des haies existantes.



Plantation de 400m de haies supplémentaires pour :

- recréer des jonctions écologiques,
- restaurer des corridors de déplacement pour la faune,
- constituer des masques végétaux limitant la visibilité du parc depuis les habitations en lisière.



Aménagement de merlons de bois, constitués de branches et matériaux naturels, offrant des abris favorables aux insectes, petits mammifères et reptiles.



Installation de nichoirs pour les oiseaux et de gîtes pour les chauves-souris directement sur les postes électriques, afin d'encourager la présence d'espèces auxiliaires et de renforcer la biodiversité locale.



La gestion pastorale associée au troupeau bovin favorisera une mosaïque de milieux enherbés et contribuera à maintenir un écosystème équilibré sur l'ensemble du site.

Par ces actions concrètes, le projet vise à devenir un modèle de compatibilité entre production agricole, transition énergétique et préservation de la biodiversité.

Permanence publique d'information le 27 février 2026 à Pujaut

ABO Energy a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente pour permettre une bonne compréhension des tenants et aboutissants du projet.



Son équipe sera présente le 27 février 2026 **en salle polyvalente (place du marché) de 17h à 20h** pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques et apporter des précisions sur l'avancement du projet et ses caractéristiques. Vous pouvez arriver à l'heure qui vous convient au cours de cette plage horaire.

Si vous n'êtes pas disponible à cette date, le responsable du projet reste joignable par mail et téléphone aux coordonnées indiquées ci-dessous pour un échange téléphonique ou un rendez-vous. N'hésitez pas à le contacter.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :

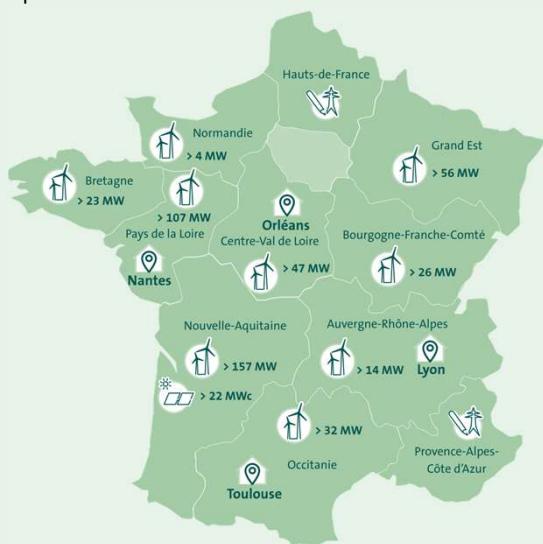


www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie > Projet agrivoltaïque à Pujaut



ABO Energy France

Avec son équipe de 200 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> **487 MW** développés et construits
> **208 MW** en construction ou prêts à construire



> **1,5 GW** projets en développement

Contacts

Jean-François Maerten

Responsable du projet

Tél. : 06 77 99 17 53

jean-francois.maerten@aboenergy.com

Edith Recourt

Responsable dialogue territorial

Tel : 05 34 31 49 17

edith.recourt@aboenergy.com

ABO Energy
 www.aboenergy.fr